DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE DE
Saint Pargoire

DEMANDE DE SUBVENTION 2017

1- PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association : .....

Objet associatif :.....
.....

N° déclaration préfecture :.....

Adresse du siège social :.....
.....

Numéro SIRET /SIREN: .....

Nom/prénom du Président : .....

N° téléphone : .....

Courriel : .....

Composition du bureau :
- Président :.....
- Secrétaire :.....
- Trésorier :.....
- Autre :.....

	Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
RIB				

Nombre de bénévoles : .....

Nombre d'adhérents :.....

Type de public concerné par votre activité :

Tout public □ Jeune public □ Adulte □ Senior □

Votre association est-elle affiliée à une Fédération, une Union, laquelle ?
.....

Renseignements concernant la fréquentation

	Saint Pargoriens		Extérieurs		
2015/2016	- de 18 ans	+ de 18 ans	- de 18 ans	+ de 18 ans	Total
Nombre d'adhérents					

	Saint Pargoriens		Extérieurs		
2016/2017	- de 18 ans	+ de 18 ans	- de 18 ans	+ de 18 ans	Total
Nombre d'adhérents					
Cotisation					

Liste des intervenants pour l'association

Nom prénom adresse	bénévole	En contrat		Nombre d'heures
		CDD	CDI	

2- DEMANDE DE SUBVENTION

Bilan de l'action 2016 :

Présentation de l'action ou du projet associatif 2017:

Date et lieu de la (des) manifestations 2017 (pour certains joindre un calendrier annuel)

Partenariat :

L'association sollicite pour l'année 2017 : .....€

Justifier toute demande d'augmentation de la subvention :

PIÈCES A JOINDRE A LA DEMANDE

- les statuts en vigueur, et le règlement intérieur s'il existe
- l'avis d'insertion des statuts au journal officiel
- les délibérations des assemblées nommant le conseil d'administration
- un relevé d'identité bancaire de l'association
- procès verbal de l'assemblée générale 2016
- justificatif des aides obtenues auprès d'autres collectivités
- le justificatif d'assurance (l'attestation d'assurance étant valable annuellement, il est nécessaire de la fournir tous les ans, de veiller à la date d'expiration et de faire parvenir alors la nouvelle attestation en cours d'année à la mairie)

Si certains de ces documents nous ont déjà été adressés lors de demandes antérieures et s'ils restent d'actualité, il est inutile de les fournir à nouveau.